

partir le trois, et au diable le reste. Il ne s'agit pas de cela. Le gouvernement et le Parlement ont du travail à faire. A mon avis, nous devons y consacrer tout le temps requis sans égard à l'année du centenaire.

L'honorable député de Burnaby-Coquitlam a mentionné certains autres sujets non énumérés dans cette liste, mais qui devraient y figurer. Entre autres, il conviendrait d'étudier la question des faillites. Si le premier ministre n'y attache pas beaucoup d'importance, il devrait consulter le ministre de la Justice, qui a déclaré au comité sénatorial qu'il s'agit là d'un des problèmes les plus importants qui, à l'heure actuelle, se posent au pays en raison des pertes qu'il fait subir au gouvernement et aux citoyens en général. De multiples problèmes s'imposent à notre attention, mais ils ne figurent pas dans les listes des vingt projets de loi énumérés.

Désireux de me montrer réaliste, je souhaite donc au premier ministre bonne chance. Néanmoins, nous ferons notre devoir. Si nous pouvons nous ajourner pour les célébrations du centenaire, tant mieux. Mais en tant que députés consciencieux, j'estime que notre première obligation consiste à nous assurer qu'après cent ans de travail sérieux, l'administration des affaires du pays ne sera pas abandonnée au petit bonheur, à la chance, ne serait-ce que pour une seule année. Nous savons ce qu'il en coûte de rattraper le temps perdu.

Devant la somme de travail qui nous attend, je n'entrevois pas la possibilité de longues vacances d'été. S'il est nécessaire de siéger jusqu'en juillet pour terminer nos travaux, il faudra le faire. D'un autre côté, s'il est possible de terminer en juin, nous serons alors en mesure de partir au mois de juin.

● (3.10 p.m.)

Notre ajournement dépendra de la présentation des mesures législatives, de leur nombre et de leur importance. Plus on en présentera et plus elles seront importantes, plus la discussion se prolongera.

J'espère que le vœu du premier ministre se réalisera mais je n'y compte pas trop. Les chances sont minces et s'il gagne le pari, ce sera vraiment de justesse. J'espère que mes craintes à cet égard sont mal fondées. Entre-temps, j'assure au premier ministre que nous lui accorderons toute la collaboration nécessaire sans, toutefois, négliger nos responsabilités.

[M. Langlois (Mégantic).]

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté les observations du premier ministre et les commentaires des deux honorables préopinants, je ne puis m'empêcher de penser qu'il est heureux que nous soyons en 1967 affranchis des responsabilités qui incombaient aux Pères de la Confédération en 1867, il y a un siècle, car, j'en suis sûr, nous ne serions jamais parvenus à nous entendre.

Je reconnais avec le premier ministre qu'il est essentiel que le parlement prenne congé pendant les mois d'été. J'ignore quels sont les engagements du député de Burnaby-Coquitlam après le 15 mai, mais je connais les miens à compter de cette date-là jusqu'à la mi-septembre. Les membres du cabinet et d'autres ministériels, j'en suis sûr, ont des engagements qui les empêcheront presque de s'acquitter normalement de leurs fonctions au Parlement si ce dernier siège pendant ces mois-là.

A titre de membres du Parlement, nous avons réellement la responsabilité de participer avec les Canadiens aux célébrations de notre centenaire. Nous devons assister aux diverses manifestations de façon à donner aux fêtes du centenaire le sens qu'elles devraient avoir et à produire sur la nation les effets qu'on en attend. (*Applaudissements*)

J'ai l'espoir qu'avec la collaboration des divers partis et de leurs leaders à la Chambre, nous parviendrons à nous entendre pour compléter à la mi-mai les travaux essentiels du Parlement. Cela nous permettra de remplir nos obligations envers nos commettants et la nation, du moins, jusqu'à la mi-septembre.

Je ne comprends pas pourquoi le premier ministre persiste à se servir de cette situation comme d'une massue suspendue au-dessus de la tête des députés, comme il l'a fait encore aujourd'hui, lorsque dans le deuxième paragraphe de son exposé il a déclaré: la durée du congé dépendra de la collaboration qu'il recevra dans l'accomplissement du programme législatif qu'envisage le gouvernement.

Mais la direction de nos activités parlementaires et les premières étapes de certaines mesures ne dépendent-elles pas surtout du gouvernement? Par exemple, le comité spécial chargé d'étudier le Règlement de la Chambre va se trouver en face d'une tâche très importante. Il y a longtemps que ce comité aurait dû être créé et au travail, car à la fin de la présente législature, l'arrangement spécial dont nous nous servons actuellement ne sera plus valide.